



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 304-13-2022 ET 395-18-2022

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance extraordinaire tenue le 28 juin 2022, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 304-13-2022 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements afin de permettre l'aménagement d'une école primaire et un parc sur une partie du lot 2 047 948 en concordance avec le règlement numéro 167-26 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

En résumé, le règlement numéro 304-13-2022 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements vise à assurer la concordance avec le règlement numéro 167-26 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de mettre en œuvre la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec numéro 430302 ordonnant l'exclusion d'une partie du lot 2 047 948 de la zone agricole.

Le projet de règlement vise plus spécifiquement à permettre une école et un parc sur une superficie approximative de 3,85 hectares sur une partie du lot 2 047 948.

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire tenue le 12 juillet 2022, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 395-18-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de créer la zone P-5 à même une partie de la zone A-19

QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a émis un certificat de conformité pour lesdits règlements en date du 12 août 2022;

QUE les règlements sont entrés en vigueur le 12 août 2022;

QUE copie des règlements peuvent être acheminés par courriel, sur demande, à info@ville.lescedres.qc.ca

Donné à Les Cèdres, ce 12^e jour du mois d'août 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Greffier-trésorier



Municipalité des Cèdres

Certificat de publication

Je, JIMMY POULIN, greffier-trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 304-13-2022 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements afin de permettre l'aménagement d'une école primaire et un parc sur une partie du lot 2 047 948 en concordance avec le règlement numéro 167-26 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et au règlement 395-18-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de créer la zone P-5 à même une partie de la zone A-19, et ce aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que dans le journal « La Voix Régionale », édition du 17 août 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour du mois d'août 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Greffier-trésorier